COMMUNE
DE
VEULES LES ROSES

DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES
DE NORMANDIE

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

3 - DELIMITATION ET SECTEURS

Document modifié suite à la CRPA du 4 juillet 2019

Echelle : 1 / 2500 (1 cm = 25 m)

Secteur A (Centre ancien)

Espace public de fort intérêt patrimonial

Secteur B (Périphérie urbaine)

Secteur C (Espaces naturels)

Espace naturel de fort intérêt patrimonial

Cavée à préserver

Sente, ruelle à préserver

Edifice protégé au titre des Monuments historiques et son périmètre de protection

N

0 125 250 m

C4 Les jardins emmurés

C3 Les pelouses surplombantes

C2 Le belvédère

C1 Le bois de Névé

C5 Les pelouses de la Villa Clémenceau

A2 Le square St Nicolas

C6 Cavée Saint Nicolas

C7 Cavée de Sotteville

C (Largeur = 5 m)

A1 La Veules et sa promenade

C8 Le Bois des Champs Elysées

CA1 Sente à sel

C9 Le bois à l'arrière des carrières

Sente à douane

CA5 Cavée du marché

C14 Camille Marchand

A3 Le vieux château et les abords de la mairie

C13 Chemin du Crucifix

CA4 Cavée La Croix la Dame (ex. cavée Blondel)

C12 Chemin des fonds

C10 Les Cressonnières

C15 Cavée verte

C11 L'entrée de ville côté Saint Valery en Caux

CA2 Cavée d'Iclon

CA3 Cavée du renard

500 m

Croix hosannière

Eglise St Nicolas

Pigeonnier et maison en bois

Croix de chemin

Chapelle Notre Dame du val

Commune de Sotteville sur mer

Commune de Blosseville

A B C

Enquête publique